*République Française*
*Département du Calvados*
*Commune de LANTHEUIL*

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANTHEUIL

| | |
|---|---|
| **Nombre de membres en exercice :** 15<br><br>**Présents :** 13<br><br>**Votants :** 14 | **Séance du jeudi 31 mars 2016**<br>L'an deux mille seize et le trente et un mars l'assemblée régulièrement convoqué le 25 mars 2016, s'est réuni sous la présidence de Gérard LEU.<br><br>**Sont présents :** Gérard LEU, Joël MARIE, Frédéric BEAU, Daniel RICHARD, Jean-Claude MARIE, Guy DELAMOTTE, Claire PITEL, Dominique MARIN, Patrice JAHOUEL, Thierry LEPAGE, Patricia BUON, Véronique KIRSCH, Fabienne LEMELTIER<br>**Représentés :** Naïma SEFSOUF<br>**Excusés :**<br>**Absents :** Claudine LORILLU<br>**Secrétaire de séance :** Joël MARIE |

Objet: vote du budget primitif du service assainissement de la commune - 2016_214

## 1°) BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2016 du Budget Annexe du Service Assainissement de la Commune.

Ce projet de budget s'équilibre de la façon suivante :
*Section de Fonctionnement :*
*Dépenses : 77 214,00 €*
*Recettes : 77214,00 €*
*Section d'investissement :*
*Dépenses : 26 903,00 €*
*Recettes : 26 903,00 €*

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (14 voix pour) d'approuver le projet de Budget Primitif du Budget Annexe du Service Assainissement pour l'exercice 2016.

Objet: vote des taux d'imposition 2016 - 2016_215

## 2°) BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux et de les établir de la façon suivante pour l'année civile 2016:

Taxe d'habitation : 6,14 %
Taxe sur le foncier bâti : 9,16 %
Taxe sur le foncier non bâti : 13,97 %

Contribution Foncière des Entreprises : 6,40 %

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (14 voix pour), d'approuver les taux d'imposition proposés par Monsieur le Maire.

Objet: vote des subventions aux associations pour l'année 2016 - 2016 216

## 3°) BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2015:

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Frédéric BEAU, Deuxième-Adjoint, afin qu'il propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations, pour l'année 2016, les subventions suivantes :

| | |
|---|---|
| CLUB DU 3EME AGE | 150,00 € |
| APE RPI LANTHEUIL (Parents d'élèves) | 285,00 € |
| COMITE DES FÊTES DE LANTHEUIL | 150,00 € |
| ASSOCIATION (APEPLV) POUR LA PROTECTION ENVIRONNEMENT | 150,00 € |
| SOCIETE DE CHASSE | 150,00 € |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CREULLY | 150,00 € |
| SSIAD DU CANTON DE CREULLY | 150,00 € |
| FIDELIS NORMANNORUM *(Sauf si subvention de la Communauté de Communes d'Orival)* | 150,00 € |
| **TOTAL** | **1 185,00 €** |

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (14 voix pour) :

- D'attribuer aux associations les subventions proposées au titre de l'exercice 2016,
- De faire inscrire ce montant au budget primitif (article 6574) de l'exercice 2016.

Objet: budget principal: vote du budget primitif 2016 - 2016 217

## 4°) BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2016 du Budget Principal de la Commune.

Ce projet de budget s'équilibre de la façon suivante :

*Section de Fonctionnement :*

*Dépenses : 481 743,00 €*

*Recettes : 481 743,00 €*

*Section d'investissement :*

*Dépenses : 324 642,60 €*

*Recettes : 324 642,60 €*

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (14 voix pour) d'approuver le projet de Budget Primitif du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2016.

Objet: déllibération SDEC: construction A.Cornille - 2016_218

## 5°) DELIBERATION SDEC - RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DU SIÈGE SOCIAL D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE:

Le SDEC énergie a été sollicité pour faire le raccordement au réseau électrique du siège social agricole de l'exploitation de Monsieur Antoine Cornille. Le conseil municipal est sollicité pour permettre l'exécution de ces travaux dont la contribution de la commune s'élève à la somme de 1 667, 09 € HT. Il est convenu que le SDEC Energie est seul bénéficiaire du remboursement de la TVA.
Après échanges, le conseil délibère favorablement par 14 voix pour.

Objet: reprise, de concessions perpétuelles - 2016_219

## 6°) REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE DE PIERREPONT :

Monsieur le Maire propose une procédure de reprise de concessions en état d'abandon figurant au plan du cimetère de Pierrepont aux emplacements ci-après: PSA2, PSA3 et PSC1. Considérant que les dites concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon,

Constatant que les conditions réglementaires et matérielles exigées pour la reprise de ces concessions sont effectivement réunies, le conseil municipal décide, par 14 voix pour d'autoriser Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'ensemble des mesures nécessaires à l'exsécution de la présente délibération.

Objet: indemnité de conseil 1er semestre 2016 - 2016_220

## 7°) ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET AU TRESORIER COMMUNAL POUR LE 1ER SEMESTRE DE L'ANNEE 2016 :

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal du décompte des indemnités de conseil et de budget sollicitées par le Receveur-Percepteur Communal au titre du premier semestre 2016. Le montant total des indemnités s'élève à 164,92 € bruts (cent soixante quatre euros et quatre-vingt-douze centimes bruts).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (14 voix pour), d'attribuer les indemnités de conseil et de budget pour un montant brut de cent soixante quatre euros et quatre-vingt-douze centimes bruts (164,92 € bruts) au Receveur-Percepteur Communal au titre du premier semestre 2016.